



Rapport de l'équipe de visite 2019

Programme de maîtrise en architecture

Université Laval

Le Conseil canadien de certification en architecture

1, rue Nicholas, bureau 710

Ottawa (Ontario) Canada K1N 7B7

Téléphone : 613 241-8399

Télécopie : 613 241-7991

Courriel : info@cacb.ca

Site Internet : www.cacb-ccca.ca

Table des matières

I.	Introduction • L'agrément du CCCA	3
II.	Sommaire de l'évaluation de l'équipe de visite.....	6
	1.Commentaires de l'équipe de visite	6
	2.Conditions d'agrément « atteintes » et « non atteintes » : résumé	6
	3.Progrès réalisés par le programme depuis la visite précédente (RÉV précédent)	8
	4.Points forts du programme.....	10
	5.Préoccupations de l'ÉV	12
III.	Conformité avec les conditions d'agrément.....	13
IV.	Annexes.....	27
	Annexe A : Introduction au programme.....	27
	1. Bref historique de l'établissement : Université Laval.....	27
	2. Mission de l'établissement	27
	3. Histoire du programme	27
	4. Mission du programme.....	28
	5. Plan d'action du programme	28
	Annexe B : L'équipe de visite (noms et coordonnées)	29
	Annexe C : Le calendrier de la visite	30
V.	Signature du rapport.....	32

I. Introduction • L'agrément du CCCA

Le CCCA est un organisme autonome à but non lucratif. Ses administrateurs sont élus parmi les personnes nommées par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC), le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA) et l'Association canadienne des étudiants en architecture (ACÉA). Le CCCA est le seul organisme reconnu par la profession architecturale au Canada pour évaluer les titres universitaires des diplômés en architecture (programme de *certification*) et pour agréer les programmes de grades professionnels en architecture qui sont offerts par les universités canadiennes (programme *d'agrément*).

Le CCCA a son siège social à Ottawa, en Ontario. Il adhère aux principes d'équité, de transparence, de clarté et de pratiques éthiques dans toutes ses activités.

Le CCCA a été fondé en 1976, sur entente des ordres d'architectes (les conseils de neuf associations et instituts provinciaux), en vue d'évaluer et de certifier les qualifications universitaires des candidats à l'admission qui détiennent un grade professionnel ou un diplôme en architecture. En 1991, le mandat de certification des titres universitaires du CCCA a été reconduit et la composition de l'organisme a été révisée pour tenir compte de sa responsabilité additionnelle d'agrément des programmes de grades professionnels dans les écoles universitaires d'architecture du Canada. L'Ordre des architectes du Québec s'est joint au CCCA en 1991 et la North West Territories Association of Architects, en 2001.

L'obtention d'un diplôme d'un programme agréé par le CCCA est la première des trois étapes (les études, l'expérience pratique et l'examen) menant à l'obtention du permis d'exercice d'un architecte.

Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des *programmes* de grade professionnel en architecture. Un *programme* professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou une maîtrise en architecture (M. Arch.).

Les *programmes* comprennent :

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat *préprofessionnel*. Au Québec, la durée minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;
- des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnées par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture; ou
- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.

Comme l'*agrément* est fondé sur des résultats, le CCCA ne restreint pas la structure d'un *programme* professionnel ni la répartition de ses cours.

Le processus d'agrément exige une autoévaluation de l'établissement d'enseignement ou du *programme*, une évaluation de l'autoévaluation par le CCCA, ainsi qu'une visite et un examen sur place par une équipe de visite (ÉV) représentant le CCCA. Le processus débute à l'école par la préparation du rapport sur le programme d'architecture (*RPA*). Le *RPA* fournit des renseignements qui portent sur le programme tout autant que sur le contexte dans lequel il est offert et les ressources dont il dispose afin de satisfaire les conditions et les procédures d'agrément établies par le CCCA. Le *RPA* devrait être utile pour le processus de planification de l'école en plus de servir de documentation aux fins de l'agrément.

Une fois que le *RPA* est accepté par le CCCA, la visite d'agrément est planifiée. La décision du CCCA sur l'agrément est basée sur la capacité du programme à satisfaire les conditions et les procédures d'agrément, incluant la capacité de ses diplômés à répondre aux exigences d'apprentissage telles que définies par les critères de performance de l'étudiant (CPÉ). Lors de la visite, l'ÉV examine le travail des étudiants et l'évalue par rapport aux CPÉ. L'ÉV évalue également l'efficacité et le degré de soutien au programme d'architecture par des rencontres avec des administrateurs à différents niveaux de l'institution, des membres du corps professoral, des étudiants, des anciens diplômés, et des praticiens locaux.

À l'issue de la visite, l'ÉV fait des observations sur les qualités notables du programme et ses lacunes par rapport aux conditions du CCCA et elle fait part de ses préoccupations. Elle offre également des suggestions pour l'enrichissement des programmes et fait des recommandations, qui, dans l'esprit de l'ÉV, sont nécessaires à l'amélioration du programme et pour le maintien de l'agrément.

Après la visite, l'ÉV rédige le RÉV qui sera transmis avec les recommandations confidentielles au CCCA. Le CCCA prend alors la décision finale quant à la durée de l'agrément.

Durée de l'agrément

Agrément initial

Les *programmes* qui souhaitent obtenir un premier *agrément* doivent d'abord obtenir un statut de candidat à l'*agrément*. Ils pourront maintenir ce statut pour une période maximale de six ans.

Les *programmes* agréés au cours de cette période de six ans le seront pour trois ans et il sera indiqué que toutes les composantes et ressources principales du programme sont en place. Ils devront peut-être développer davantage leur *programme* ou corriger certaines lacunes. Par ailleurs, pour que les étudiants soient admissibles à la *certification* du CCCA, ils ne doivent pas avoir obtenu leur diplôme du *programme* plus de deux ans avant le premier *agrément*.

Maintien de l'agrément

- a) Agrément de six ans : indique que les lacunes, le cas échéant, sont mineures et que le *programme* a clairement défini les mesures pour y remédier et les a mises en œuvre. Le *programme* est agréé pour toute la période de six ans.

- b) Agrément de six ans avec une « évaluation ciblée » après trois ans : indique que des lacunes importantes ont été relevées par rapport aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA et que ces lacunes feront l'objet d'une évaluation ciblée. Le *programme* demeure agréé pour une période de six ans, mais il doit faire rapport sur les mesures prises pour remédier aux lacunes pendant la troisième année.
- c) Agrément de trois ans : indique que des lacunes importantes nuisent à la qualité du *programme*, mais que le *programme* a clairement l'intention d'y remédier et qu'il est possible d'y parvenir. Le *programme* est agréé pour trois ans. Le *programme* qui reçoit deux *agréments* de trois ans consécutifs devra obtenir un *agrément* de six ans à la visite d'*agrément* suivante à défaut de quoi il recevra un *agrément* probatoire de deux ans. Si ce même *programme* n'obtient pas un *agrément* de six ans à sa visite d'*agrément* suivante, il verra son *agrément* révoqué.
- d) Agrément probatoire de deux ans : indique que les lacunes par rapport aux exigences du CCCA sont suffisamment importantes pour remettre sérieusement en question la qualité du *programme* et que la volonté ou la capacité d'y remédier ne sont pas évidentes. Un *programme* ayant un tel statut probatoire doit justifier le renouvellement de son *agrément* et il devra recevoir un *agrément* d'au moins trois ans à la visite suivante, à défaut de quoi son *agrément* sera révoqué. Si l'*agrément* probatoire de deux ans est accordé à la suite de la séquence décrite au point « c », le *programme* doit recevoir un *agrément* de six ans, à défaut de quoi son *agrément* sera révoqué.
- e) Révocation de l'*agrément* : indique que les progrès accomplis pendant la période probatoire de deux ans ont été insuffisants pour justifier un *agrément* de trois ans ou de six ans. Nonobstant ce qui précède, l'*agrément* d'un *programme* peut également être révoqué en tout temps s'il est démontré que des éléments importants et substantiels ne respectent pas les exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

Rétablissement de l'*agrément*

Le *programme* dont l'*agrément* a expiré ou a été révoqué devra suivre les mêmes procédures qui s'appliquent à un *agrément* initial s'il désire que son *agrément* soit rétabli. La durée d'un tel *agrément* rétabli est la même que celle d'un premier *agrément*. Si le *programme* obtient l'*agrément* dans la période de candidature de six ans, ce sera un *agrément* de trois ans.

II. Sommaire de l'évaluation de l'équipe de visite

1. Commentaires de l'équipe de visite

D'entrée de jeu, l'équipe de visite (ÉV) tient à remercier les administrateurs de l'Université Laval, monsieur Alain Rochon, doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, ainsi que monsieur Jacques White, directeur de l'École d'architecture. L'excellence de leur accueil a grandement facilité la visite.

Plus largement, l'ÉV tient également à remercier l'École d'architecture dans son ensemble pour les efforts déployés dans l'organisation de la visite, en particulier pour la présentation numérique des travaux étudiants. L'ÉV tient par ailleurs à souligner l'atmosphère de collégialité qui règne au sein de l'École, de même que l'enthousiasme et la collaboration démontrés par les professeurs, les étudiants et l'ensemble des personnes mobilisées par la visite.

En cette année 2019, trois visites d'agrément, incluant celle du programme d'architecture de l'Université Laval, appliquent pour la première fois les Conditions et procédures adoptées en 2017. Cette importante refonte a réorganisé le processus d'agrément et les critères de performance. L'ÉV apprécie les efforts supplémentaires consentis par l'École pour l'aider à accomplir cette transition avec succès.

2. Conditions d'agrément « atteintes » et « non atteintes » : résumé

	Atteinte	Non- atteinte
1. Auto-évaluation du programme	[x]	[]
2. Information du public	[x]	[]
3. Équité, diversité et inclusion	[x]	[]
4. Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante	[x]	[]
5. Corps professoral et autres ressources en personnel	[x]	[]
6. Ressources matérielles et technologiques	[]	[x]
7. Ressources documentaires	[x]	[]
8. Ressources financières	[x]	[]
9. Structure administrative	[x]	[]
10. Grade professionnel et curriculum	[x]	[]

11. Critères de performance

11.1 Critères de performance du programme (CPP)

1. Développement professionnel	[x]	[]
2. Formation en design	[x]	[]
3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement	[x]	[]
4. Collaboration, leadership et engagement communautaire	[x]	[]
5. Connaissances techniques	[x]	[]
6 Étendue de la formation	[x]	[]

11.2 Critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

A. Design

A1. Théories, précédents et méthodes de design	[x]	[]
A2. Habiletés en design	[x]	[]
A3. Outils de design	[]	[x]
A4. Analyse d'un programme	[]	[x]
A5. Contexte et aménagement du site	[]	[x]
A6. Design urbain	[x]	[]
A7. Conception des détails	[x]	[]
A8. Documentation du design	[x]	[]

B. Culture, communications et pensée critique

B1. Pensée critique et communication	[]	[x]
B2. Histoire de l'architecture	[x]	[]
B3. Théorie de l'architecture	[]	[x]
B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales	[x]	[]
B5. Systèmes écologiques	[x]	[]

C. Connaissances techniques

C1. Systèmes de réglementation	[x]	[]
C2. Matériaux	[x]	[]
C3. Systèmes structuraux	[x]	[]
C4. Systèmes de l'enveloppe	[x]	[]
C5. Systèmes environnementaux	[x]	[]

D. Design complet

D1. Design complet	[]	[x]
--------------------	-----	-------

E. Pratique professionnelle

E1. La profession d'architecte	[x]	[]
E2. Responsabilités éthiques et légales	[x]	[]
E3. Modes d'exercice de la profession	[x]	[]
E4. Contrats utilisés dans la profession	[x]	[]
E5. Gestion de projet	[x]	[]

3. Progrès réalisés par le programme depuis la visite précédente (RÉV précédent)

Préoccupation 1

« L'ÉV exprime sa préoccupation devant la récurrence de déficiences sérieuses relatives à l'intégration des systèmes et de leur mise en évidence dans le design complet. L'ÉV a également noté que la compréhension des systèmes environnementaux et des services de l'édifice n'est réellement enseignée qu'à l'intérieur du cours Systèmes mécaniques et électriques ARC-2003, un cours de trois crédits. »

Commentaire RÉV 2019

L'ÉV de visite 2019 constate elle aussi des déficiences quant à l'atteinte du critère du design complet. Ces déficiences seront examinées et discutées plus avant dans la section *D1. Design complet*.

Préoccupation 2

« L'ÉV constate qu'en dépit de leurs qualités intrinsèques, les cours obligatoires et à option d'histoire et théorie négligent les traditions architectoniques et urbaines non occidentales. »

Commentaire RÉV 2019

Les critères associés à l'histoire et à la théorie seront examinés de nouveau à la lumière des conditions adoptées en 2017; leurs degrés d'atteinte seront discutés plus en détail à la section *III. Conformité avec les conditions d'agrément*, points *B2. Histoire de l'architecture* et *B3. Théorie de l'architecture*.

Préoccupation 3

« L'ÉV note que, dans son état actuel, l'atelier de maquette ne répond pas au désir d'une portion du corps professoral et des étudiants de travailler avec une approche matérielle qui pourrait contribuer au processus de design. Dans ce sens, la formation en santé et sécurité offerte aux nouveaux étudiants ne constitue qu'une sensibilisation à la sécurité liée à l'usage de l'atelier de maquette, ce qui ne répond pas aux préoccupations exprimées dans le précédent rapport quant à l'usage des maquettes comme moyen d'apprentissage. Aussi, l'atelier ne dispose pas des équipements adéquats au travail du bois, et l'aménagement ne privilégie pas le travail efficace en atelier. L'ÉV recommande qu'une évaluation soit effectuée de concert avec les étudiants pour établir les besoins réels d'espace et d'équipement pour la fabrication et l'entreposage des maquettes et des matériaux de construction. »

Commentaire RÉV 2019

Bien que des améliorations aient été apportées en cette matière depuis la visite de 2013, la préoccupation demeure; l'ÉV y reviendra à la section III pour la Condition 6 *Ressources matérielles et technologiques* et pour le critère CPÉ A3 *Outils de design*.

Préoccupation 4

« L'ÉV souligne l'ambition de l'EAUL d'offrir un environnement stimulant intellectuellement dans l'ouverture et le respect des aspirations des divers groupes et individus impliqués. Le comité note que la quasi-totalité des professeurs est titulaire d'au moins un diplôme de l'Université Laval. Malgré un contexte contemporain qui est caractérisé par une plus grande mobilité, diversité et croissance, l'ÉV constate que des diplômés de l'Université Laval apparaissent aussi dans les embauches récentes. Devant cette situation, une préoccupation émerge par rapport aux possibilités de renouvellement et d'évolution, ainsi que dans une optique plus générale d'autocritique. Bien qu'une très grande diversité existe présentement au niveau de la recherche, l'absence de commentaire sur la nature plutôt homogène des membres du corps professoral dans l'auto-évaluation indique que cet aspect n'est, soit pas apparent, soit considéré non pertinent, ce qui préoccupe l'ÉV. »

Commentaire RÉV 2019

Malgré des efforts manifestes en vue d'atteindre une plus grande diversité du corps professoral, cette préoccupation demeure; elle est discutée plus avant au point 5. *Préoccupations de l'ÉV.*

Préoccupation 5

« Il est évident que les étudiants apprécient l'augmentation de la collection qui est disponible dans la salle de lecture ainsi que les améliorations apportées à l'horaire. Toutefois, certaines préoccupations demeurent. De façon générale, l'accès et l'emprunt du matériel suivant un horaire plus élargi pourraient continuer à être améliorés. Au niveau des collections, le comité considère qu'il y a une faible représentation des périodiques et des monographies axées sur l'histoire et la théorie de l'architecture dans la salle de lecture. En outre, elle note que la collection couvrant l'architecture nord-américaine, et, en particulier, canadienne, pourrait être beaucoup plus complète. »

Commentaire RÉV 2019

L'ÉV considère que les collections sont adéquates et que les préoccupations de la précédente ÉV de visite ne sont plus fondées.

Préoccupation 6

« L'absence d'équipements de premiers soins dans les ateliers a été soulignée par les étudiants et constitue une préoccupation pour l'ÉV. »

Commentaire RÉV 2019

L'ÉV constate et confirme l'installation des équipements de premiers soins; la préoccupation n'est plus.

Préoccupation 7

« On a porté à l'attention de l'ÉV une faiblesse par rapport à l'intégration des étudiants étrangers. L'ÉV recommande une évaluation des critères académiques et du programme d'accueil. »

Commentaire RÉV 2019

L'ÉV est satisfaite des démarches entreprises par l'Université Laval pour faciliter l'intégration des étudiants étrangers, notamment la production d'un guide leur étant destiné et la mise en place de mesures de parrainage d'étudiants étrangers par des étudiants locaux ainsi que de mesures d'aide à l'établissement (recherche de logement, etc.).

Préoccupation 8

« Malgré les opportunités d'échanges internationaux et l'intérêt porté par les étudiants aux questions relatives à l'architecture et à l'environnement au Québec, l'ÉV recommande un élargissement du champ de préoccupation du projet qui soit plus en lien avec la situation nord-américaine de l'École et la globalisation de la profession. »

Commentaire RÉV 2019

Les Conditions de 2017 modifient la portée de cette préoccupation; elle sera traitée à nouveau et à la lumière des nouvelles conditions.

4. Points forts du programme

1. L'engagement et la participation active du corps étudiant en contribution à la vie académique, sociale et culturelle sont notables. Tant formellement qu'informellement, les étudiants s'investissent avec fierté et savoir-faire en contribuant à la pédagogie, à la vision et aux aspirations de l'École. Les étudiants sont des ambassadeurs hors pair de l'École et contribuent au rayonnement de l'Université.
2. L'emplacement de l'École, à la fois dans l'édifice du Vieux-Séminaire et au cœur du Vieux-Québec, donne forme à un laboratoire vivant où convergent l'architecture, le patrimoine et une panoplie de considérations urbaines qui contribuent de manière fondamentale aux objectifs pédagogiques et stratégiques de l'École.

Le fait que l'École s'investit dans son milieu opérationnel, social et culturel représente une opportunité exceptionnelle pour le rayonnement d'un important axe stratégique de l'Université Laval, soit l'engagement dans la société et la participation critique à la formation des leaders des « Chantiers d'avenir ».

3. L'investissement de l'École dans l'internationalisation de la formation est illustré par son solide programme d'échanges d'étudiants issus d'un réseau d'écoles de design véritablement mondial. Le positionnement stratégique de congrès, d'expositions et de programmes de conférences permet de cultiver un contexte diversifié pour l'observation des pratiques contemporaines d'architecture et de design urbain. L'ensemble est fondamentalement apprécié par le corps étudiant, le corps professoral et le réseau plus large des partenaires et amis de l'École.
4. L'engagement communautaire, basé sur les thématiques de recherche du corps professoral, les méthodes d'enseignement des ateliers, les cours et les initiatives des étudiants, étend l'expertise et l'expérience à une large gamme de communautés et de parties prenantes aux niveaux local, régional, national et international. Cet engagement se caractérise par une diversité de sujets, de méthodes et de contextes, au grand bénéfice des diverses communautés, des expériences d'apprentissage pour les étudiants et de la justification des trajectoires de recherche pour le corps professoral.
5. L'École est un environnement à forte intensité de recherche, caractérisé par des professeurs productifs, engagés et chefs de file dans leurs domaines académiques respectifs. Ce milieu intellectuel et créatif oriente le programme d'études et structure des expériences d'apprentissage à grande échelle, ainsi que des opportunités d'engagement communautaire.
6. La présence du Fablab, indispensable au sein du programme scolaire et de la culture de l'idéation/réalisation, de même que sa capacité à soutenir l'exploration formelle doit être applaudie. La mesure dans laquelle les étudiants ont su saisir les opportunités tout en s'appropriant son déploiement et sa gestion constitue un modèle pour toutes les relations entre la conception et ses outils et ressources associés.
7. En tant que l'un des principes centraux du programme de recherche de l'École, l'exploration réfléchie du patrimoine et de la conservation du patrimoine contribue à la réputation internationale de l'École tout en permettant aux communautés locales et nationales de profiter des outils et méthodologies nécessaires à la mise en valeur de notre patrimoine collectif architectural, urbain et culturel.
8. Enfin, la force la plus digne de mention est sans doute l'interface puissante et intégratrice de toutes les forces susmentionnées, la visibilité de l'École dans le milieu national et même international de la formation en architecture, ainsi que le contexte immersif et heuristique de l'expérience étudiante.

5. Préoccupations de l'ÉV

1. L'ÉV reconnaît que le programme international est nettement une force pour le programme pendant la 3^e année, y compris pour les résidents du Québec. De sérieuses préoccupations demeurent toutefois, parce que la qualité de l'expérience peut varier grandement d'un étudiant à l'autre.
2. L'emplacement de l'École a été cité comme une force du programme. L'immeuble est de dimension adéquate et offrirait suffisamment de flexibilité à même son infrastructure pour pallier les besoins physiques. Jusqu'à maintenant, la communauté entière de l'École accepte les inconvénients en s'y adaptant le mieux possible. L'ÉV constate que certains espaces sont largement inférieurs aux attentes courantes pour les écoles d'architecture, entre autres les espaces voués à la fabrication (menuiserie traditionnelle et numérique) et d'exposition. De plus, la culture de collaboration et de travail d'équipe très présente à l'École n'est pas appuyée par la configuration des ateliers et autres espaces. Conséquemment, les défis fonctionnels pour adapter les installations aux besoins évolutifs de l'École requièrent un besoin d'investissement important.
3. L'ÉV est très préoccupée par le fait que les intentions et les exigences du critère CPÉ D1 « Design complet » fassent l'objet de considérations inconstantes. Ce constat s'applique aux plans de cours et aux travaux et résultats dans trois ateliers de concentration, soit *ARC-6035 Construction et design*, *ARC-6037 Ambiances physiques et design* et *ARC-6038 Projets de conservation et restauration*.
4. L'ajout de postes de professeurs depuis la dernière visite est une amélioration notable. Paradoxalement, la charge de travail du corps professoral demeure à la hausse en raison de l'obtention de subventions en recherche, du contingentement étudiant et des tâches administratives. De plus, le fait qu'une très forte proportion des cours soit livrée par des chargés de cours ne contribuant pas aux tâches administratives ajoute à la charge des professeurs. Le résultat est que le nombre de postes de professeurs est de nouveau une préoccupation à prendre en compte.
5. L'ÉV est préoccupée par la quantité de travaux d'équipe dans le programme. Bien que l'ÉV voie la force de cette approche et son engagement conceptuel de la part du corps professoral et des étudiants, elle craint que les stratégies suffisantes ne soient pas en place pour assurer l'acquisition des compétences par chacun des membres d'un groupe.
6. L'ÉV constate que la question de la diversité au sein du corps professoral demeure un défi pour l'École.

7. Considérant l'inflation, la lecture du budget décrit au RPA suggère une tendance à la baisse préoccupante en regard du maintien des activités et des ressources attendues pour un programme agréé.

III. Conformité avec les conditions d'agrément

1. Auto-évaluation du programme

Le programme doit fournir une évaluation qui indique la mesure dans laquelle il remplit sa mission et réalise son plan stratégique

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le critère d'auto-évaluation du programme est atteint : 1) le programme est soumis à la Procédure d'évaluation périodique, requise tous les 10 ans et encadrée par le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE), 2) l'École évalue le niveau d'atteinte de la mission et des objectifs des programmes et 3) des évaluations de type 360° sont menées auprès du corps professoral, des étudiants et des diplômés.

2. Information du public

Le programme doit fournir au public une information claire, complète et précise et comprendre le texte qui suit dans sa documentation officielle :

« Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. »

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

L'information qui s'adresse au public est clairement présentée dans les documents et les sites officiels de l'École d'architecture. Le document Conditions et durées d'agrément du CCCA est présenté et distribué aux étudiants et aux nouveaux professeurs à chaque début d'année universitaire.

3. Équité, diversité et inclusion

Le programme doit se conformer aux politiques provinciales et institutionnelles qui renforcent et clarifient les dispositions de la Charte des droits et libertés en matière d'équité sociale. Les politiques en place qui sont particulières à l'École ou au programme professionnel doivent être énoncées clairement, ainsi que les moyens par lesquels elles sont communiquées au corps professoral, aux étudiants et au personnel.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le RPA fait état des politiques, programmes et règlements auxquels il est assujéti.

Les processus et les démarches visant à satisfaire au critère de la diversité dans la composition du corps professoral et au sein de la population étudiante sont explicites et précisent les lois et règlements qui s'appliquent. Les moyens par lesquels l'ensemble de ces mesures sont communiquées au corps professoral, aux étudiants et au personnel sont bien démontrés.

4. Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante

Le programme doit démontrer qu'il apporte un soutien aux étudiants; qu'il les encourage à réaliser leur plein potentiel pendant leurs études et plus tard dans leur carrière professionnelle; et qu'il offre un milieu relationnel ouvert aux différences culturelles. Le programme doit démontrer qu'il bénéficie de ses valeurs institutionnelles et qu'il y contribue.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le RPA démontre que les étudiants de l'École d'architecture ont accès à plusieurs services et ressources développés dans une perspective de bien-être et d'enrichissement. Plusieurs étudiants sont embauchés par l'École d'architecture ou par ses professeurs à titre d'auxiliaires administratifs, d'enseignement ou de recherche. Ils sont encouragés à s'investir dans différents colloques, concours et autres événements, et leur association (ASSÉTAR) est aussi active que mobilisatrice.

La venue de nombreux critiques, conférenciers et événements expose les étudiants à une grande diversité d'idées et d'approches professionnelles.

5. Corps professoral et autres ressources en personnel

Le programme doit démontrer qu'il dispose des ressources humaines adéquates pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un corps professionnel qualifié, un personnel administratif et un personnel de soutien en nombre suffisant, ainsi qu'une direction générale qui consacre au moins la moitié de son temps à l'administration du programme.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les discussions avec l'administration, le corps professoral et le personnel démontrent l'atteinte du critère.

6. Ressources matérielles et technologiques

Le programme doit fournir des ressources matérielles appropriées pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un espace en atelier à l'usage exclusif de chacun des étudiants à temps plein; des salles de cours et de séminaires qui conviennent à

un enseignement didactique tout autant qu'interactif; un bureau à l'usage exclusif de chacun des membres à temps plein du corps professoral et des locaux pour les aides pédagogiques afférents.

Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources visuelles, numériques et de fabrication appropriées qui soutiennent une formation professionnelle en architecture.

Atteint Non atteint
[] [x]

Commentaires de l'ÉV :

L'ÉV réitère que plusieurs ressources sont largement inférieures aux attentes courantes pour les écoles d'architecture, notamment « un accès pratique et équitable aux ressources visuelles, numériques et de fabrication appropriées ». Le résultat du critère CPÉ A3 est en lien direct avec cette condition non atteinte.

Les étudiants ont noté qu'à la session d'automne il y a un manque récurrent d'espaces de travail désignés pour les étudiants de 3^e année demeurant à Québec et ceux qui sont en session préparatoire à l'essai (projet) de fin d'études.

7. Ressources documentaires

Le programme doit fournir au corps professoral, aux étudiants et au personnel des ressources documentaires nombreuses, diversifiées et à jour, en appui à la recherche et à l'acquisition des compétences. Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources documentaires qui soutiennent une formation professionnelle en architecture et un accès aux bibliothécaires et aux professionnels des ressources visuelles et de la technologie de l'information qui offrent des services et de la formation et qui renforcent les compétences relatives à chacune de ces ressources.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les ressources documentaires mises à la disposition du corps professoral, des étudiants et du personnel sont jugées en nombre et en diversité adéquats; elles sont à jour et rendues accessibles de manière équitable.

8. Ressources financières

Le programme doit avoir accès à un appui institutionnel et à des ressources financières suffisants

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

L'École démontre beaucoup de créativité pour continuer de soutenir les activités requises pour le programme.

9. Structure administrative

Le programme doit faire partie d'un établissement d'enseignement agréé par l'organisme responsable de l'agrément de l'enseignement supérieur dans la province. Le programme doit jouir d'un niveau d'autonomie comparable à celui des autres programmes professionnels pertinents dans l'établissement et suffisant pour lui permettre de se conformer aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

La structure administrative de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, et plus particulièrement de l'École d'architecture, est bien décrite.

L'École jouit d'une structure administrative et d'autonomie comparable aux autres programmes professionnels de l'Université. La direction de l'École est responsable du fonctionnement de l'École et de ses ressources, elle participe au comité de direction de la FAAAD et est membre statutaire du conseil facultaire.

10. Grades professionnels et curriculum

Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des programmes de grade professionnel en architecture. Un programme professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou une maîtrise en architecture (M. Arch.).

Les programmes comprennent :

- *des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat préprofessionnel. Au Québec, la durée minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;*
- *des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnées par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture; ou*
- *des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.*

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le baccalauréat et la maîtrise sont structurés conformément aux exigences.

11. Critères de performance

Le programme doit démontrer une performance satisfaisante par rapport aux critères de performance du programme (CPP) et aux critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

décrits ci-dessous. Le CCCA ne précise pas la structure et le contenu des programmes pédagogiques ni les formes que peuvent prendre les preuves servant à démontrer la satisfaction des critères. Les programmes sont donc encouragés à élaborer des stratégies d'apprentissage et d'enseignement, de même que des méthodes et des outils particuliers pour satisfaire à ces critères.

Pour les CPP, la preuve de la performance peut prendre plusieurs formes qui ne se limitent pas aux cours et à leurs résultats. Le programme doit démontrer qu'il crée un environnement dans lequel ces critères sont satisfaits et décrire comment il y parvient.

Pour les CPÉ, la preuve de la performance doit inclure des travaux d'étudiants et leurs objectifs pédagogiques et des travaux demandés aux étudiants pour chaque cours. Pour répondre aux critères, le programme doit démontrer que tous ses diplômés ont atteint, au minimum, un niveau de réussite satisfaisant.

La liste des six CPP et des vingt-quatre CPÉ vise à favoriser une approche intégrée à l'apprentissage. L'ordre dans lequel ils sont présentés n'est aucunement lié à une pondération quelconque qui leur serait attribuée.

11.1 Critères de performance du programme

Le programme doit offrir à ses étudiants un curriculum bien conçu qui leur permet de suivre des *cours de culture générale*, des cours professionnels et des *cours à option*

Chaque CPP doit être traité dans un énoncé narratif détaillé et faire référence à la documentation justificative pertinente.

CPP 1. Développement professionnel

Le programme doit démontrer qu'il établit un dialogue avec la profession et qu'il expose les étudiants à un éventail de perspectives professionnelles et de cheminements de carrière, y compris la transition vers le stage et l'obtention du permis d'exercice.

Atteint	Non atteint
[x]	[]

Commentaires de l'ÉV :

Les besoins de communication et les liens en référence du CCCA assurent une compréhension de la certification des diplômés et de l'accès au stage professionnel.

Des visites de l'Ordre des architectes du Québec exposent les étudiants à la profession dans la province.

Les cours portant sur la pratique de la profession enseignent expressément les démarches et modalités de la profession et de la pratique de l'architecture.

De son propre exemple, l'École démontre son engagement auprès de la profession d'architecte et des associations professionnelles et universitaires. Une majorité des membres du corps professoral sont membres de l'OAQ et de l'IRAC. Ils s'impliquent activement à divers niveaux en siégeant à des comités et en offrant de la formation continue obligatoire pour les architectes en pratique.

L'École encourage la participation des étudiants à l'Association canadienne des étudiants des écoles d'architecture (ACÉA – CASA) et à ses colloques annuels. La participation à l'Association des stagiaires de l'OAQ est également notée.

CPP 2. Formation en design

Le programme doit démontrer que l'éducation et la formation en design sont au cœur du curriculum et expliquer la place et la valeur qu'il y accorde, notamment en décrivant comment le curriculum en design conjugue les volets social, technique et professionnel du curriculum.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les atouts de l'École en matière de recherche, y compris les travaux savants d'organismes sociaux, culturels, écologiques et techniques, se manifestent systématiquement dans les cours de design et les ateliers, qui constituent le cœur du programme d'études de l'École.

CPP 3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement

Le programme doit démontrer qu'il englobe les divers contextes qui définissent l'architecture contemporaine, y compris les intérêts locaux, mondiaux et environnementaux.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les expériences culturelles et environnementales du programme développent une sensibilité nuancée aux différentes cultures et sociétés et à la manière dont l'architecture et l'urbanisme tiennent compte et témoignent de ces conditions.

CPP 4. Collaboration, leadership et engagement communautaire

Le programme doit démontrer qu'il soutient et qu'il favorise les dynamiques individuelles et de groupes efficaces, un esprit de collaboration et d'inclusion, un engagement communautaire et diverses approches au leadership.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le contexte institutionnel permet à l'École de s'impliquer activement au sein de comités et d'instances universitaires liés à la gestion, à la pédagogie et à la recherche.

L'École s'intègre à la communauté externe en offrant des services à la société et en participant à plusieurs échanges et projets nationaux et internationaux. Ces engagements se manifestent également au niveau des étudiants qui peuvent s'impliquer à plusieurs niveaux.

CPP 5. Connaissances techniques

Le programme doit démontrer qu'il tient compte des aspects techniques fondamentaux et émergents de la construction des bâtiments.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le programme contient une séquence claire de cours obligatoires sur les sujets techniques culminant avec le cours *ARC-7021 La pensée constructive en architecture*.

De plus, les étudiants à la maîtrise doivent effectuer une concentration dans l'un des trois domaines suivants, chacun démontrant son domaine particulier de connaissances techniques : *Construction et design, Ambiances physiques et design, et Projets de conservation et restauration*.

CPP 6. Étendue de la formation

Le programme doit démontrer qu'il offre aux étudiants une occasion de suivre des cours de culture générale et des cours à option pour leur permettre d'acquérir une vaste compréhension des connaissances humaines et d'étudier plus à fond des sujets faisant partie de la discipline de l'architecture.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

L'offre des cours et ateliers optionnels et l'essai (projet) de fin d'études sont très variés et permettent aux étudiants de poursuivre des intérêts personnels à l'intérieur du programme très structuré. L'ensemble des étudiants peuvent bénéficier de cette diversité lors des présentations de projets à l'ÉV et de divers échanges.

11.2 Critères de performance de l'étudiant

A. Design

A1. Théories, précédents et méthodes de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'exprimer clairement un processus de conception ancré dans la théorie et la pratique, une compréhension des principes et des méthodes de conception et l'analyse critique des précédents architecturaux.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

La séquence des ateliers expose les étudiants à des méthodologies de design claires et distinctes.

A2. Habiletés en design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'appliquer des théories, des méthodes et des précédents de design à la conception, à la configuration et au design de bâtiments, d'espaces, d'éléments du bâtiment et de composantes tectoniques.

Atteint	Non atteint
[x]	[]

Commentaires de l'ÉV :

Les habiletés en design sont très bonnes comme permet notamment de le constater le cours ARC-6024 *Essai (projet) de fin d'études*.

A3. Outils de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'utiliser la grande diversité d'outils de design à la disposition de la discipline architecturale, y compris un éventail de techniques pour la représentation en deux et en trois dimensions, la conception par ordinateur, la modélisation, la simulation et la fabrication.

Atteint	Non atteint
[]	[x]

Commentaires de l'ÉV :

L'expression graphique en 2D est généralement bonne, comme en témoigne le cours ARC-6024. Le cours ARC-2008 développe des habiletés numériques employant divers logiciels et méthodes. L'ÉV constate un manque d'habiletés attendues en modélisation, en simulation et en fabrication.

A4. Analyse d'un programme

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération un programme complexe pour un projet architectural qui tient compte des besoins du client et des utilisateurs, des précédents appropriés, des besoins en espace et en équipements, des lois applicables et des critères de sélection de l'emplacement et d'évaluation du concept.

Atteint	Non atteint
[]	[x]

Commentaires de l'ÉV :

L'ÉV constate que la programmation est abordée principalement sous l'angle d'exigence de projets d'atelier. Les projets ne démontrent pas tous la capacité de considérer un « programme complexe » et son impact sur l'élaboration du projet selon l'énoncé du critère. Plusieurs essais (projets) de fin d'études (ARC 6024) abordent la programmation, mais le résultat n'est pas constant selon l'ÉV.

A5. Contexte et aménagement du site

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération les caractéristiques du site, y compris les contextes urbain, non urbain et réglementaire; la topographie; les systèmes écologiques; les conditions climatiques; et l'orientation du bâtiment dans l'élaboration d'un projet de conception architecturale.

Atteint	Non atteint
[]	[x]

Commentaires de l'ÉV :

L'ÉV n'a pas trouvé d'exemples constants dans la gamme de projets pour démontrer l'attention requise envers l'analyse des systèmes écologiques et des conditions climatiques. De plus, le contexte réglementaire est absent des analyses.

A6. Design urbain

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération le contexte urbain élargi de l'architecture du bâtiment; son schéma de développement et ses morphologies spatiales, de même que les infrastructures et les systèmes environnementaux et écologiques, afin de comprendre les instruments réglementaires qui régissent ce contexte; les incidences au sens plus large des décisions architecturales sur l'évolution des villes et l'impact de l'urbanisme sur le design.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

L'analyse et la compréhension de la relation entre le design urbain et l'architecture sont comprises dans les cours obligatoires ARC-2000 Lecture du milieu bâti et ARC-1008 Aspects humains de l'architecture.

A7. Conception des détails

L'étudiant doit démontrer une capacité d'évaluer, comme faisant partie intégrante du design, les combinaisons appropriées de matériaux, de composantes et d'assemblages dans le développement des éléments architecturaux détaillés par le dessin, la modélisation ou les prototypes grandeur nature.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le cours ARC-2006 Construction III : enveloppe et représentation, et les cours de concentration ARC-6035, ARC 6037 et ARC 6039 démontrent l'atteinte du critère.

A8. Documentation du design

L'étudiant doit démontrer une capacité de documenter et de présenter le résultat d'un projet de design en utilisant divers médias architecturaux, y compris les documents servant à la construction, les dessins et les devis.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le critère est atteint par les cours ARC-2006 Construction III Enveloppe et représentation, ARC-6035, ARC 6037 et ARC 6039.

B. Culture, communications et pensée critique

B1. Pensée critique et communication

L'étudiant doit démontrer une capacité de soulever des questions claires et précises; de consigner et d'évaluer de l'information et d'en faire une analyse comparative; de résumer les conclusions d'une recherche et de tester des solutions de rechange éventuelles par rapport à des critères et à des normes pertinents; de tirer des conclusions bien étayées par rapport à un projet particulier ou à une tâche donnée; et de s'exprimer clairement par écrit, oralement ou à l'aide des médias visuels sur les questions reliées à la discipline architecturale pour communiquer avec les membres la profession et du grand public.

Atteint Non atteint
[] [x]

Commentaires de l'ÉV :

Le CPÉ est abordé dans les cours théoriques ARC-1008, ARC-7021 et ARC-6024. L'ÉV perçoit toutefois un manque d'attention soutenue et coordonnée du programme pour l'atteinte systématique des « capacités » clairement exigées à l'énoncé du critère. Les projets en atelier ne démontrent pas clairement l'atteinte du critère.

B2. Histoire de l'architecture

L'étudiant doit avoir une compréhension de l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques qui en ont influencé le développement.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les cours ARC-1003 et ARC-1004 fournissent l'introduction à l'histoire de l'architecture. Des études de précédents sont réalisées dans l'élaboration des travaux et projets. Il reste que le critère est considéré comme étant minimalement atteint.

B3. Théorie de l'architecture

L'étudiant doit avoir une compréhension des cadres conceptuels et théoriques et des façons selon lesquelles ils ont façonné l'architecture et le design urbain.

Atteint Non atteint
[] [x]

Commentaires de l'ÉV :

La théorie d'architecture n'est pas abordée de façon coordonnée dans le programme. Sauf pour la théorie liée au numérique, la théorie des dernières décennies n'est pas suffisamment présente pour atteindre le niveau de compréhension requis.

B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales

L'étudiant doit avoir une compréhension des divers besoins, valeurs, normes de comportement et modèles sociaux et spatiaux propres à différentes cultures et à différents individus dans le monde, ainsi que des incidences de cette diversité sur les responsabilités et les rôles sociétaux des architectes.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

L'atteinte de ce critère résulte de diverses activités incluant des cours, des ateliers, le programme international, la visite d'étudiants internationaux et les conférences.

B5. Systèmes écologiques

L'étudiant doit avoir une compréhension des écologies dans un sens large qui guident le design des bâtiments et de leurs systèmes et des interactions entre ces écologies et les décisions de conception.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les travaux des étudiants démontrent une compréhension des notions fondamentales des sciences de l'environnement dans le cours ARC-2001. Les travaux démontrent aussi un apprentissage des services mécaniques, électriques, et des méthodes et conception de la construction de l'enveloppe des bâtiments dans les cours suivants : ARC-2003 et ARC-2006.

C. Connaissances techniques

C1. Systèmes de réglementation

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les travaux des étudiants démontrent une compréhension générale de certains aspects du Code national du bâtiment dans le cours ARC-2050. Les travaux dans le cours ARC-1008 atteignent le niveau de compréhension pour l'accessibilité universelle.

C2. Matériaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les cours ARC-1002, ARC-1005 et ARC-2006 démontrent l'atteinte du critère.

C3. Systèmes structuraux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes du comportement des structures soumises à des forces gravitationnelles, sismiques et latérales, y compris la sélection et l'application des systèmes structuraux appropriés.

Atteint	Non atteint
[x]	[]

Commentaires de l'ÉV :

Les cours ARC-1002, ARC-1005 et ARC-2007 démontrent l'atteinte du critère.

C4. Systèmes de l'enveloppe

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base utilisés dans la conception des systèmes de l'enveloppe des bâtiments et des assemblages connexes sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

Atteint	Non atteint
[x]	[]

Commentaires de l'ÉV :

Bien que l'atteinte du critère soit démontrée par le cours ARC-2006, l'ÉV constate que la plupart des études sur l'enveloppe du bâtiment et des analyses de cas manquent d'ampleur.

C5. Systèmes environnementaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base qui guident la conception des systèmes actifs et passifs de modification de l'environnement intérieur des bâtiments; des questions soulevées par la coordination de ces systèmes dans un bâtiment; de la consommation d'énergie et des outils appropriés d'évaluation de la performance; et des codes et règlements qui régissent leur application dans les bâtiments.

Atteint	Non atteint
[x]	[]

Commentaires de l'ÉV :

Les cours ARC-2001 et ARC-2003 démontrent l'atteinte du critère.

D. Design complet

D1. Design complet

L'étudiant doit démontrer une capacité de produire un design architectural à partir d'un concept, d'un programme de bâtiment et d'un site, qui intègre globalement les facteurs contextuels, les systèmes structuraux et environnementaux, les enveloppes et assemblages du bâtiment, les exigences réglementaires et la gérance de l'environnement

Atteint Non atteint
[] [x]

Commentaires de l'ÉV :

Bien que certains ateliers démontrent l'atteinte de certaines compétences, aucun atelier ne démontre l'atteinte, par chacun des étudiants, de l'ensemble des compétences exigées pour le Design complet.

Les projets à l'étude dans les ateliers des concentrations emploient majoritairement des programmes de bâtiments très restreints et n'abordent pas la complexité de la conception architecturale et des espaces et des systèmes de bâtiment qui en découlent pour démontrer l'atteinte du critère. Le contexte réglementaire est presque absent pour des exigences de base comme l'accessibilité universelle, entre autres.

E. Pratique professionnelle

E1. La profession d'architecte

L'étudiant doit avoir une compréhension de l'organisation de la profession, de la ou des Lois sur les architectes et des règlements qui en découlent, du rôle des organismes de réglementation de la profession (les ordres d'architectes), du parcours menant à l'obtention du permis d'exercice, y compris le stage en architecture, et des droits et responsabilités réciproques des stagiaires et des employeurs.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les cours de Pratique professionnelle I & II présentent les lois et règlements qui régissent la pratique de l'architecture. L'organisation de la profession et le parcours menant à l'obtention du permis d'exercice sont couverts.

E2. Responsabilités éthiques et légales

L'étudiant doit avoir une compréhension des questions éthiques inhérentes à la formation du jugement professionnel; de la responsabilité légale de l'architecte en vertu des lois, des codes, des règlements et des contrats reliés à l'exercice de l'architecture; des droits de propriété intellectuelle; et du rôle de sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et culturels.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les questions de la responsabilité professionnelle, du jugement et de l'éthique sont abordées par les cours de Pratique professionnelle I & II et mises en application par les exercices et examens.

E3. Modes d'exercice de la profession

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de bases et des types d'organisations des bureaux d'architectes, y compris la gestion financière, la planification opérationnelle, l'entrepreneuriat, le marketing, les négociations, la gestion de projet et l'atténuation des risques, ainsi qu'une compréhension des tendances qui ont des incidences sur la pratique.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les études de cas et les présentations portant sur divers thèmes permettent de bien comprendre certaines méthodes de travail et des rapports ou documents types utilisés dans la profession, comme l'évaluation Pro-Forma, l'offre de services et le plan d'affaires.

E4. Contrats utilisés dans la profession

L'étudiant doit avoir une compréhension des divers contrats utilisés dans la pratique de l'architecture.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Les contrats employés pour la prestation de services professionnels et des services de construction sont couverts par les cours de pratique professionnelle.

E5. Gestion de projet

L'étudiant doit avoir une compréhension des relations entre les divers intervenants du processus de conception; des méthodes de sélection des experts-conseils et de la formation d'équipes; des aspects économiques du bâtiment et des stratégies de contrôle des coûts; de l'élaboration de plans de travail et de calendriers de projets; et des modes de réalisation des projets.

Atteint Non atteint
[x] []

Commentaires de l'ÉV :

Le cours de « Travaux pratiques : évaluation des coûts » aborde la gestion de projet par le biais de l'analyse des valeurs incluant la ventilation des éléments et de la main-d'œuvre en construction et le déploiement des ressources et des services selon le calendrier d'un projet.

IV. Annexes

Annexe A : Introduction au programme

Ce qui suit est tiré à partir du rapport du programme en architecture

1. Bref historique de l'établissement : Université Laval

Les origines de l'Université Laval remontent à 1663, alors que Mgr de Montmorency-Laval fonde le Séminaire de Québec. En 1852 la Reine Victoria octroie au Séminaire de Québec les droits et privilèges d'Université. L'adoption d'une nouvelle charte, les droits et pouvoirs de l'Université sont confiés à un conseil présidé par un recteur ce qui consacre l'autonomie complète de l'Université Laval en 1971. Une révision de la Charte en 1991 établit les deux instances décisionnelles, le Conseil d'administration et le Conseil Universitaire. Depuis, la modernisation des structures universitaires se poursuit. La période de 1980 à 2000 est marquée par l'intensification de la recherche, des collaborations internationales. Pour répondre aux défis émergents, l'Université Laval entreprend en 2018 une refonte de sa mission, de sa vision et de ses valeurs.

2. Mission de l'établissement

Mission adoptée en mars 2018 : « Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement – au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec. »

3. Histoire du programme

L'École d'architecture de Québec est créée en 1960 et elle est intégrée à l'Université Laval en 1964. Depuis 1988, l'École d'architecture est située dans le Vieux-Séminaire, au cœur du Vieux-Québec. École non rattachée à une faculté lors de sa création, elle forme, en 1992, la nouvelle Faculté d'architecture et d'aménagement, avec le Département d'aménagement et le Centre de recherche en aménagement et développement. Depuis 1997, l'École des arts visuels joint les rangs de cette Faculté qui prend ultimement le nom de Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD).

L'évolution se poursuit et un programme de baccalauréat de 120 crédits répartis sur quatre ans d'études a été accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) en 1994, puis en 1999. Une évaluation universitaire du programme débuta à l'automne 1999 menant à la reconfiguration de la formation en architecture sur deux cycles. Le programme courant de maîtrise en architecture (incluant le baccalauréat qui y mène) a été accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture en 2002, 2007 et 2013.

4. Mission du programme

Trois énoncés de mission sont inclus :

Énoncé de mission du baccalauréat et de la maîtrise combinés (2000)

Former des diplômés aptes à s'engager dans le stage professionnel, à devenir des architectes sensibles aux enjeux professionnels et sociaux qui les interpellent et capables d'y répondre avec pertinence et créativité tout au cours de leur vie professionnelle.

Énoncé de mission du baccalauréat (2000)

Assurer la formation de base en architecture, d'une part, en initiant l'étudiant aux concepts et principes fondamentaux, ainsi qu'aux outils et méthodes propres à la discipline et, d'autre part, en favorisant le développement de ses aptitudes à la résolution de problèmes architecturaux et à la composition architecturale.

Énoncé de mission de la maîtrise (2001)

Assurer une formation supérieure qui prépare les futurs architectes à apporter des solutions pertinentes et novatrices à des questions complexes, à poser des jugements rigoureux en matière professionnelle et éthique, à développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle et à répondre de façon créative à l'évolution des besoins de la société.

5. Plan d'action du programme

L'École d'architecture s'est fixé 7 objectifs de développement à la suite de la reconfiguration des programmes (2000 et 2001); ces objectifs ont été formulés en termes de « Résultats obtenus » et de « Projets d'avenir » :

1. Développement des programmes
2. Informatisation de la formation
3. Internationalisation de la formation
4. Développement d'un programme coopératif
5. Consolidation des rapports avec le milieu
6. Développement de la recherche et de la création
7. Recrutement et diffusion

Annexe C : Le calendrier de la visite

Samedi 23 mars 2019

Heure	Activités	Lieu
	Arrivée à Québec des membres de l'équipe de visite Transferts et enregistrement à l'hôtel	Hôtel
15 h 45	Déplacement vers l'École	
16 h	Accueil par le directeur et les directeurs de programmes	VS-1106
16 h 15	Présentation de l'équipe de visite; Introduction et orientation; Examen du RPA et regroupement des questions et des sujets de préoccupation.	VS-0236
18 h 30	Souper de l'équipe de visite (membres seulement)	Matto
20 h 30	Poursuite des travaux du comité	

Dimanche 24 mars 2019

7 h 30	Déjeuner (membres seulement)	Hôtel
8 h 15	Déplacement vers l'École	
8 h 30	Première période d'examen des dossiers + exposition numérique	VS-0236
10 h	Visite générale de l'École avec le directeur	VS-...
12 h	Dîner traiteur avec les administrateurs du « programme » : doyen FAAAD, directeur EAUL et directeurs de programmes	VS-2234
13 h 30	Rencontre avec le corps professoral (tous), sans le directeur	VS-1224
14 h 30	Rencontre avec le corps professoral : revue générale des programmes, projets d'ateliers et cours obligatoires	VS-1224
16 h 30	Poursuite des travaux du comité, à huis clos	VS-0236
19 h	Souper de l'équipe de visite (membres seulement)	Boulay
21 h	Séance de débriefage	VS-0236

Lundi 25 mars 2019

7 h	Déjeuner (membres et directeur)	Hôtel
8 h	Déplacement vers le campus (trajet 8 km)	ULaval
8 h 30	Rencontre avec : - Robert Beauregard, Rectorat - Annick Jaton et Caroline Sénécal, vice-rectorat aux études et affaires étudiantes	ULaval T.Éducation (salle 182)
10 h	Visites : - Bibliothèque générale (Marianne Demers-Desmarais) - Bureau international (Brigitte Martin, Anne Boisvert)	ULaval Bonenfant E.Roberge
11 h	Retour vers l'École d'architecture (trajet 8 km)	
11 h 30	Poursuite des travaux du comité, à huis clos	VS-0236
12 h 30	Dîner traiteur avec représentants étudiants	VS-1224
13 h 45	Rencontre avec l'ensemble des étudiants	VS-2117

14 h 45	Observations des cours ou ateliers, au gré du comité Tournée possible de certaines installations, au gré du comité	VS-...
16 h	Rencontre avec le personnel de l'École	VS-1224
17 h	Cocktail avec les profs et amis de l'École	VS-1106
19 h	Souper traiteur	VS-0236
21 h	Poursuite des travaux du comité, à huis clos	VS-0236

Mardi 26 mars 2019

Heure	Activités	Lieu
7 h	Déjeuner (membres seulement)	Hôtel
8 h 30	Identification, par le comité, des cours et ateliers à visiter Observations des cours ou ateliers, au gré du comité	VS-0236 VS-...
9 h	Rencontre avec le directeur	VS-0236
12 h	Diner traiteur (membres seulement)	VS-0236
13 h	Poursuite des travaux du comité, à huis clos Délibérations : poursuite RÉV Rencontre possible d'un groupe restreint de professeurs, afin de compléter la séance du dimanche après-midi	VS-0236 VS-salle88 VS-1224
18 h	Souper traiteur	VS-0236
19 h 30	Finalisation de l'ébauche du RÉV	VS-0236

Mercredi 27 mars 2019

8 h	Départ de l'hôtel	Hôtel
8 h 30	Déjeuner et rencontre de clôture avec les administrateurs du « programme » : - doyen, directeur, directeurs de programmes	VS-1224
9 h 30	Rencontre de clôture avec les administrateurs de l'Université : - Robert Beauregard, Rectorat - Annick Jaton, vice-rectorat aux études et affaires étudiantes	VS-1224
10 h	Retour du comité en séance de travail pour ajustements au RÉV	VS-0236
dès 12 h	Départ de l'École vers l'aéroport	

V. Signature du rapport

Signature
Claudio Brun del Re-Président
Représentant les éducateurs / praticiens

Signature
Colin Ripley
Représentant les éducateurs

Signature
Marc Boutin
Représentant les éducateurs / praticiens

Signature
Elizabeth Mackenzie
Représentant les praticiens

Signature
Carol Savoie
Représentant les stagiaires

Signature
Patrick Lefebvre
Membre sans droit de vote du CCCA

Signature
Joances Beaudet
Membre sans droit de vote du programme

